

## Unité 25

### ***Questions financières et droits du proche aidant***

---

#### **Descriptif**

En plus de la charge personnelle qu'elle implique, l'aide à une personne en situation de dépendance entraîne aussi des frais. Les examens de dépistage, les traitements médicaux et surtout les soins et l'accompagnement peuvent être très coûteux.

Cette unité de formation vise à récapituler les prestations financières auxquelles on peut prétendre, les lieux de répit et les ressources du réseau à disposition.

#### **Objectifs**

- Identifier ses besoins en matière d'aide et les soutiens possibles (échanges entre pairs)
- Connaître ses droits en matière de prestations financières pour soi et pour la personne aidée (allocation impotence, mandat pour cause d'inaptitude, prestations complémentaires, congés, aides diverses)
- Sensibiliser aux limites des droits accordés
- Identifier les institutions qui mettent à disposition un professionnel et de la documentation relative aux aides financières et au réseau santé/social en fonction des besoins personnels
- Savoir cibler rapidement les informations sur internet relatives aux questions financières locorégionales
- Participer à la rédaction d'un plan de soins anticipés et/ou de directives anticipées en tenant compte de l'auto-détermination du proche aidé
- Connaître et identifier le rôle des acteurs et de son rôle propre auprès du réseau de santé/social du canton

**Nombre de participants maximum : 13**

**Intervenante :** Madame Martine ROUGE,  
*expertise en soutien social*

**Horaire de l'unité de formation :** de 13h30 à 16h30